

Conférence d'automne 2018 du SEFRI

Evaluation de l'encadrement individuel spécialisé : résultats et perspectives

Berne - 5 novembre 2018





Encadrement individuel spécialisé dans les formations professionnelles initiales avec AFP

Définition, formes de mise en œuvre et
recommandations pour la pratique

Auteurs:

Susanne Stern et Andrea von Dach, INFRAS



Ralph Thomas



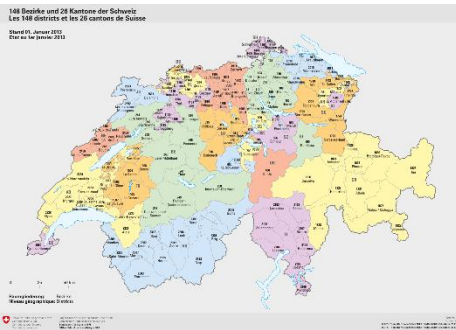
Juin 2018



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Département fédéral de l'économie,
de la formation et de la recherche DEFR
**Secrétariat d'Etat à la formation,
à la recherche et à l'innovation SEFRM**

Une évaluation en trois étapes



État des lieux à l'échelle nationale

Collecte de données:

- Tous les cantons
- Toutes les écoles professionnelles proposant des formations AFP (retour 55 %, N=87)

Enquête qualitative

60 interviews:

- Responsables EIS dans les cantons
- Responsables EIS dans les écoles
- Coachs EIS externes
- Formateurs (ACD)

Analyses complémentaires

- Analyse sommaire de la rentabilité (rapport coûts/bénéfices)
- Analyse d'évaluations cantonales

Thèmes de la présentation

1. Que recouvre la notion d'EIS ?
2. Qu'en est-il de la mise en œuvre sur le terrain ?
3. Les différentes formes de mise en œuvre sont-elles efficaces ?
4. Quels sont les principaux facteurs de succès ?
5. Comment optimiser les concepts et la mise en œuvre ?

Définition de l'EIS

Bases légales de l'EIS

- Art. 10, al. 4, OFPr : Si la réussite de la formation d'une personne est compromise, l'autorité cantonale décide, après avoir entendu la personne en formation et les prestataires de la formation, de fournir ou non un EIS à la personne en formation.
- Art. 10, al. 5, OFPr : L'encadrement individuel spécialisé ne se limite pas uniquement aux aspects strictement scolaires, mais prend en compte l'ensemble des aspects pertinents pour la formation de la personne en question.

L'EIS et les autres dispositifs de soutien

Offres cantonales

- Case Management Formation professionnelle
- Conseil en formation (point de contact/tri)
- Coaching
- Mentorat
- etc.

Encadrement individuel spécialisé (EIS)

Services externes

- Consultation en matière d'addictions
- Consultation psychologique
- Consultation familiale
- Service de désendettement
- etc.

Offres des écoles professionnelles

- Cours d'appui et d'encouragement
- Aide aux devoirs
- Travail social, médiation
- Conseil aux apprentis (point de contact/tri)
- Méthodes de soutien pédagogique et didactique

Définition de l'EIS

Kantonale Angebote

- La notion d'EIS fait référence à un ensemble de dispositifs de soutien d'ordre **scolaire et parascolaire**.
- Ces offres ont en commun la prise en compte des **besoins individuels** et
- la mise en place de **mesures personnalisées** afin d'aider les personnes en formation à mener à bien leur cursus et à obtenir un diplôme.

Exte

- Su
- Ps
- Familienberatung
- Schuldenberatung
- etc.

- pädagogische/didaktische Förderansätze

Diversité de l'EIS – 4 types de mise en œuvre

Mise en œuvre de l'EIS dans les écoles

Mise en œuvre de l'EIS par le canton

A

B

C

10 cantons :
AG, AR, BS, BL, FR,
GL, GR, SO, TG, ZH

5 cantons :
JU, SH, VD, VS, TI

10 cantons :
BE, GE, LU, NE, NW, OW, SG, SZ, UR, ZG

Diversité de l'EIS – 4 types de mise en œuvre

Mise en œuvre de l'EIS dans les écoles

A: EIS totalement intégré à l'enseignement

- EIS comme partie intégrante de l'enseignement ordinaire et des heures de cours (selon le plan de formation)
- Obligatoire pour tous
- Seulement en partie spécifique à l'AFP
- Tous les enseignants ont une tâche d'EIS

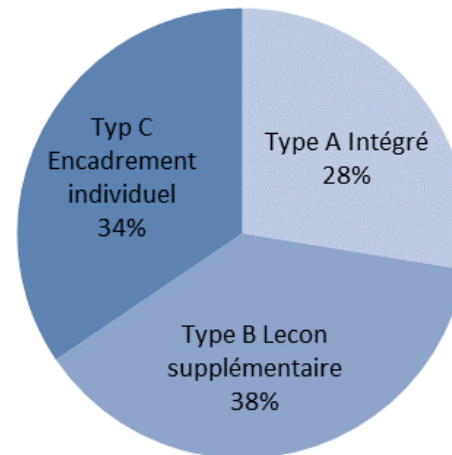
B: Leçon EIS supplémentaire en classe

- Leçon de soutien intégrée à l'horaire
- En partie obligatoire, en partie selon besoin
- Spécifique à l'AFP
- Personne en charge de l'EIS : le maître de classe en général

C: Encadrement individuel à l'école

- Entretiens de bilan obligatoires pour tous ou rendez-vous individuel selon les besoins
- Spécifique à l'AFP
- Personne en charge de l'EIS : enseignant ou spécialiste

- Mise en œuvre de l'EIS par les écoles dans 20 cantons



Diversité de l'EIS – 4 types de mise en œuvre

Mise en œuvre de l'EIS dans les écoles

A: EIS totalement intégré à l'enseignement

- EIS comme partie intégrante de l'enseignement ordinaire et des heures de cours (selon le plan de formation)
- Obligatoire pour tous
- Seulement en partie spécifique à l'AFP
- Tous les enseignants ont une tâche d'EIS

B: Leçon EIS supplémentaire en classe

- Leçon de soutien intégrée à l'horaire
- En partie obligatoire, en partie selon besoin
- Spécifique à l'AFP
- Personne en charge de l'EIS: le maître de classe en général

C: Encadrement individuel à l'école

- Entretiens de bilan obligatoires pour tous ou rendez-vous individuel selon les besoins
- Spécifique à l'AFP
- Personne en charge de l'EIS: enseignant ou spécialiste

Mise en œuvre de l'EIS par le canton

D: Conseil personnalisé géré par le canton

- Dépistage par les conseillers en formation ou un autre point de contact cantonal des cas signalés en général par les écoles
- Seulement en partie spécifique à l'AFP
- Personne en charge de l'EIS : spécialiste cantonal ou externe



Mise en œuvre de l'EIS par le canton dans 15 cantons

Diversité de l'EIS – 4 types de mise en œuvre

Mise en œuvre de l'EIS dans les écoles

A: EIS totalement intégré à l'enseignement

- EIS comme partie intégrante de l'enseignement ordinaire et des heures de cours (selon le plan de formation)
- Obligatoire pour tous
- Seulement en partie spécifique à l'AFP
- Tous les enseignants ont une tâche d'EIS

B: Leçon EIS supplémentaire en classe

- Leçon de soutien intégrée à l'horaire
- En partie obligatoire, en partie selon besoin
- Spécifique à l'AFP
- Personne en charge de l'EIS: le maître de classe en général

C: Encadrement individuel à l'école

- Entretiens de bilan obligatoires pour tous ou rendez-vous individuel selon les besoins
- Spécifique à l'AFP
- Personne en charge de l'EIS: enseignant ou spécialiste

Mise en œuvre de l'EIS par le canton

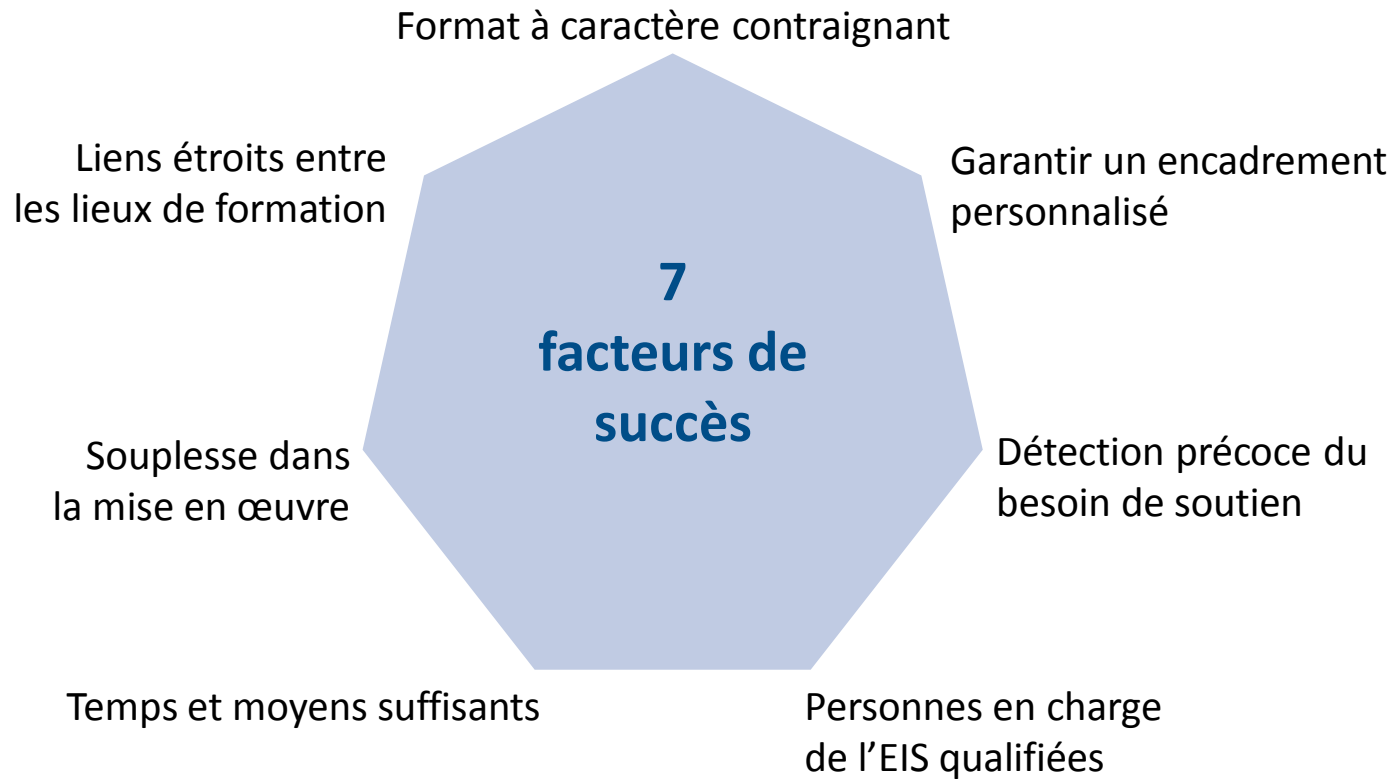
D: Conseil personnalisé géré par le canton

- Dépistage par les conseillers en formation ou un autre point de contact cantonal des cas signalés en général par les écoles
- Seulement en partie spécifique à l'AFP
- Personne en charge de l'EIS: spécialiste cantonal ou externe

Bilan positif selon l'évaluation

- Indépendamment du type d'EIS, la majorité des acteurs de la mise en œuvre sont satisfaits -> le contexte est également important.
- Le rôle que joue l'EIS pour empêcher les jeunes d'interrompre prématurément leur formation est indéniable.
- Le bilan coûts/bénéfices est lui aussi positif.
- Les dispositions légales sont dans l'ensemble reprises lors la mise en œuvre de l'EIS.
- Les évaluateurs considèrent comme judicieuse une mise en œuvre combinée de l'EIS entre écoles et canton.

Facteurs de succès



Les quatre recommandations principales

1.
Les cantons renforcent
la transparence et
revoient leur offre EIS.

.

Les quatre recommandations principales

1.
Les cantons renforcent
la transparence et
revoient leur offre EIS.

2.
Les cantons adaptent
les ressources déjà
allouées aux besoins
réels.

.

Les quatre recommandations principales

1.
Les cantons renforcent la transparence et revoient leur offre EIS.

2.
Les cantons adaptent les ressources déjà allouées aux besoins réels.

3.
Les cantons et les partenaires de la formation professionnelle partagent leurs expériences en lien avec les différents modèles.

Les quatre recommandations principales

1.
Les cantons renforcent la transparence et revoient leur offre EIS.

2.
Les cantons adaptent les ressources déjà allouées aux besoins réels.

3.
Les cantons et les partenaires de la formation professionnelle partagent leurs expériences en lien avec les différents modèles.

4.
Les écoles et les cantons améliorent le monitoring et l'évaluation.

Les quatre recommandations principales

1.
Les cantons renforcent la transparence et revoient leur offre EIS

2.
Les cantons adaptent les ressources déjà allouées aux besoins

3.
Les cantons partenaires de la formation professionnelle partagent leurs expériences en lien avec les différents modèles.

4.
Les cantons améliorent le monitoring et l'évaluation.

Merci de votre attention !